



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE

A/44/296 ✓  
E/1989/81  
31 mai 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 83 g) de la liste préliminaire\*  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE : DESERTIFICATION ET  
SECHERESSE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1989  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Pays agressés par la désertification et la sécheresse  
en Afrique

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est établi conformément à la demande de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 42/188, en date du 11 décembre 1987, priait le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social réuni pour sa seconde session ordinaire de 1989, un compte rendu de l'application de cette résolution. Ce rapport ne doit pas être dissocié de ceux qui sont présentés à l'Assemblée et qui examinent en détail les questions de la désertification et de la sécheresse en Afrique, notamment :

a) Le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) sur l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification (UNEP/GC.15/9/Add.4), qui sera présenté à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ce rapport, établi conformément à la résolution 42/189 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1987, porte sur la période biennale 1987-1988 et comprend des chapitres sur l'application du Plan d'action dans la région soudano-sahélienne et son financement;

b) Le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Conseil d'administration de cet organisme sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) (DP/1989/50),

\* A/44/50/Rev.1.

qui a trait à l'assistance fournie par le BNUS et d'autres entités du PNUD aux 22 pays de la région soudano-sahélienne et à d'autres pays d'Afrique pour les aider à lutter contre la sécheresse et la désertification. Ce rapport répond au voeu exprimé par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les programmes de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne (résolutions 3094 (XXVIII) et 39/206, respectivement en date des 11 décembre 1973 et 17 décembre 1984).

2. Les documents qui viennent d'être cités constituent les rapports de fond établis par le Secrétariat et les autres organes des Nations Unies sur les questions de la désertification et de la sécheresse. Ils sont présentés conformément aux instructions de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 40/209, en date du 17 décembre 1985, a fixé un nouveau cycle biennal d'établissement de rapports, priant le Secrétaire général de veiller à ce que tous les problèmes se rapportant à la désertification et à la sécheresse soient désormais examinés lors des années impaires, au titre d'une subdivision, intitulée "Désertification et sécheresse", du point intitulé "Développement et coopération économique internationale".

3. L'attention de l'Assemblée générale est également attirée sur les activités des institutions spécialisées des Nations Unies, qui sont décrites dans les rapports de ces institutions à leurs organes directeurs respectifs.

4. L'Assemblée générale, dans sa résolution 42/188, a adopté avec satisfaction des propositions d'action concrète énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse (A/41/346-E/1986/96, par. 53 à 77), de même que des efforts entrepris par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement pour combattre la désertification et la sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Est. L'Assemblée a lancé un appel pressant aux membres de la communauté internationale, pour que, tout en renforçant leur appui au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (énoncé dans la résolution S-13/2, en date du 1er juin 1986, annexe), ils continuent à soutenir ces organismes intergouvernementaux et la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, en Egypte et au Soudan (COMIDES).

5. L'Assemblée a en outre réaffirmé dans cette même résolution que le BNUS avait pour rôle de coordonner les efforts entrepris par les Nations Unies pour aider les Etats membres du CILSS et l'Autorité à exécuter leurs programmes et elle a lancé un appel à tous les gouvernements pour qu'ils l'appuient davantage, notamment en versant des contributions volontaires à son fonds général aussi bien qu'en finançant les projets particuliers que parraine le Bureau et qui lui permettent de répondre aux besoins prioritaires des pays de la zone soudano-sahélienne. L'Assemblée a accueilli avec satisfaction la création par le Fonds international de développement agricole (FIDA) du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification 1/ et elle a lancé un

appel à tous les membres de la communauté internationale, aux organes et organismes des Nations Unies, aux institutions financières régionales et sous-régionales et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils continuent d'apporter leur plein appui sous toutes ses formes, y compris une assistance financière et technique, aux efforts de développement des pays agressés par la désertification et la sécheresse.

6. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de cette résolution 42/188, les organismes des Nations Unies ont continué à aider sur de nombreux fronts les pays africains frappés par la sécheresse et la désertification. Les activités contre la désertification sont décrites en détail dans le rapport du Conseil d'administration du PNUD, que l'Assemblée générale a chargé de suivre et de coordonner au sein du système des Nations Unies l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification adopté par la Conférence des Nations Unies sur la désertification 2/. On appelle l'attention sur le chapitre de ce rapport consacré à l'application du Plan d'action dans la région soudano-sahélienne; l'Assemblée générale a confié au BNUS le soin d'aider pour le compte du PNUD les 22 pays de la région à cette application, dans le cadre d'une entreprise commune du PNUD et du PNUD. Le rapport indique que les problèmes de désertification persistent dans les fragiles écosystèmes des zones arides d'Afrique.

7. Le chapitre sur le financement du Plan d'action fait ressortir les entraves auxquelles se sont heurtés les pays de la région dans leurs efforts de développement, en particulier l'absence de ressources suffisantes pour appuyer des activités de lutte contre la désertification et des programmes et projets de développement écologiquement sains. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a présenté à son Conseil d'administration un rapport consacré au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. Le rapport indique qu'à la fin de 1988, 14 pays des régions orientale, occidentale et australe de l'Afrique bénéficiaient de ce programme.

8. Le BNUS, que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont spécialement mandaté parmi les organismes des Nations Unies pour aider les 22 pays de la zone soudano-sahélienne dans leur action contre la désertification et la sécheresse, a poursuivi ses activités en ce sens. Outre l'exécution de projets et programmes concrets, il a pris des mesures pour renforcer son rôle de coordination, réaffirmé par l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 42/188 et à des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, il a renforcé ses contacts avec le CILSS et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement et a créé en Afrique de l'Est un bureau régional chargé des relations avec l'Autorité pour faire pendant au bureau de Ouagadougou, qui traite avec le CILSS. Il a fourni un appui financier à la COMIDES et participé à l'une de ses réunions, tenue en octobre 1988 à Alger au niveau ministériel. Le BNUS a également accru son soutien direct aux activités de planification, de coordination et de suivi menées par les gouvernements au niveau national. Il a intensifié ses activités de mobilisation de ressources et s'est entretenu avec des pays donateurs en vue d'accroître l'ensemble des fonds disponibles ainsi qu'avec plusieurs de ceux qui versent des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne. Les activités du BNUS, de même que celles d'autres organismes du PNUD, sont décrites en détail dans le rapport de l'Administrateur cité plus haut.

9. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique met notamment l'accent sur les problèmes de sécheresse et de désertification. Un chapitre spécial est consacré à ceux-ci, qui sont pris en considération dans les programmes des différents organismes des Nations Unies et dans le programme de travail du Comité directeur interinstitutions du Programme d'action. Le Comité directeur a son secrétariat au Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale. Une part importante de ses activités consiste à établir une évaluation de l'efficacité des nouvelles mesures de lutte contre la sécheresse et la désertification. Le BNUS jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette évaluation, de même que les autres organismes compétents des Nations Unies.

10. Tel est l'aperçu général des activités menées en application de la résolution 42/188 de l'Assemblée générale et des rapports à ce sujet. On peut constater que les activités visant à aider les pays d'Afrique frappés par la sécheresse et la désertification sont menées sur un vaste front par les organismes des Nations Unies, divers autres organismes intergouvernementaux et des organisations d'assistance bilatérale.

#### Notes

1/ Voir IFAD, GC 9/L.7.

2/ A/CONF.74/36, chap. I.

3/ IFAD, GC 12/L.7.

-----